



## CFC – Vos droits défendus par la CFE-CGC.

**La Cour d'Appel de Paris confirme la condamnation de FT pour non-respect de l'accord de CFC ainsi que pour non-respect des accords d'intéressement et de participation pour les CFC**

La Cour d'Appel de Paris a Confirmé (En lien vous trouverez les deux arrêts de Cour d'Appel) les jugements du TGI <http://www.cfecgc-unsaf-t-orange.org/201201172679/fin-de-carrieres-retraites-et-cfc/france-telecom-condamnee-a-rectifier-ses-calculs-en-faveur-des-cfc.html>.

Les jugements ci-dessus deviennent donc exécutoires. FT est donc condamnée :

1. **A verser à tous les CFC un intéressement complémentaire sur la période 2006-2008** (fonctionnaires et ACO) pour un montant (pour une présence une année complète) de 202,97€ pour 2006, de 413,16€ pour 207 et de 219,82€ pour 2008 (voir tableau ci-dessous)
2. **A verser un complément de participation 2004-2008** pour les CFC ayant touché plus de 2,8 PASS la première année grâce aux primes (pour les salaires imposables supérieurs à 90000€ annuel de revenu brut en année pleine)
3. **Rembourser à tous les CFC-ACO un trop cotisé de cotisation retraite** représentant 0,309% du salaire à 100% pour les cadres (1545€ pour un salaire à 100% de 100000€ et 5 ans de CFC) et 0,27% pour les non-cadres.

Les jugements sont passés en appel début juillet. Ils sont exécutoires !

Le plus gros morceau, où nous avons été débouté est la garantie de retraite des CFC-ACO, mais la Cour d'Appel laisse la porte ouverte : La Cour indique "que si certaines notes de la direction de la société FRANCE TELECOM, à destination de son personnel, ont pu engendrer une confusion dans l'esprit des candidats au CFC, comme le prétend la CFE-CGC, il appartiendra le cas échéant aux intéressés de s'en plaindre et de l'établir auprès des juridictions compétentes ;"

Nos estimations des effectifs concernés par le premier point est :

Intéressement des CFC	Effectifs CFC en fin d'année	Départs en Retraite	Effectifs moyen de CFC	Perte intéressement année pleine
2006	16 561	<b>2 193</b>	14 992	202,97 €
2007	14 967	<b>1 594</b>	15 764	413,16 €
2008	<b>13 296</b>	<b>1 671</b>	14 132	219,82 €
Cumul financier 2006-2008				835,95 €

La vérification par notre avocat de l'exécution du jugement pour 15000 personnes peut s'avérer délicate et longue.

Concrètement, je vous suggère donc de réclamer l'exécution du jugement, **à l'aide du modèle joint**, de préférence en calculant le montant qui vous concerne et en demandant les intérêts de retard. Essayez une réclamation par mail et par courrier à [servicespartages.rh@orange.com](mailto:servicespartages.rh@orange.com)

Et pour le courrier à

France Télécom Services Partagés RH  
Centre de traitement du courrier  
TSA 80001 - 41965 BLOIS CEDEX

NB – Les associations de retraités ACR et ANR ont judicieusement relayées l'information. La lecture des jugements permet d'être renseigné sur l'initiateur de cette demande de justice.

---

Pour les adhérents au syndicat, salariés de droit privé, qui ont déposé plainte devant le Conseil des Prud'hommes, nous allons continuer les 50 plaintes "individuelles" pour les salariés de droit privé, et réclamer en outre :

1. La garantie de retraite
2. Un complément de prime de retraite

Compte tenu des décisions ci-dessus nous devons réfléchir à la bonne stratégie avec notre avocat. Ma réflexion actuelle est d'identifier pour chacun de ceux qui ont porté plainte (ou qui souhaite le faire par exemple via une association de retraités):

1. Un relevé année par année des relevés de points de retraite ou du relevé du régime général montrant clairement la baisse du nombre de points ou de revenu (régime général). Demandez-le à votre caisse de retraite si vous ne l'avez plus
2. Identifiez des documents qui montrent que la garantie de retraite n'est pas respectée par FT : mail, page Intranet, etc...

Pour les fonctionnaires, la situation est plus simple puisque le Tribunal Administratif de Paris a déjà condamné France Telecom à rembourser à un fonctionnaire le complément d'intéressement.

**Par ailleurs, de façon à mieux faire pression sur FT, nous vous suggérons vivement de remplir le formulaire ci-joint :**

<https://docs.google.com/spreadsheets/viewform?formkey=dDRTc3RUTi9QaHJPY04telk1bjBfR1E6MQ>

Ainsi, le syndicat pourra relancer plus efficacement. Lorsque vous serez payé, prière d'utiliser de nouveau formulaire en remplaçant le code Alliance par les lettres PAYE, et la date de réclamation par la date de paiement. Vous nous aiderez à effectuer un suivi de notre action.

